



Le Puy en Velay, le 27 novembre 2014

Communiqué de presse

Réserve Naturelle Régionale Haute Vallée de la Loire : SOS Loire Vivante demande sa mise en place rapide en lieu et place de l'ex-barrage de Serre de la Fare

Il y a exactement un an, le Conseil Régional Auvergne et l'Etablissement Public Loire (EPL), porteurs du projet de Réserve Naturelle Régionale (RNR) Haute Vallée de la Loire, organisaient une large concertation locale et publique avec tous les acteurs concernés.

Une large concertation de toutes les parties

SOS Loire Vivante a participé à ces nombreux ateliers. Nous soutenons pleinement le projet de RNR Haute Vallée de la Loire, située grosso modo sur les terrains qui devaient être noyés par l'ex-projet de barrage de Serre de la Fare (entre Solignac sur Loire et St Martin de Fugères/ Goudet) et approuvons ce projet d'avenir.

Dernièrement, des rencontres et discussions entre l'EPL, le Conseil Régional Auvergne, les mairies et un groupe opposé au projet ont eu lieu en septembre 2014. Il est temps maintenant que les porteurs de projet informent sur le contenu issu du processus de consultations.

Sortir de la caricature - 10 réponses aux idées fausses

Durant la semaine passée notre association a diffusé aux habitants de la Haute Vallée de la Loire concernés dix réponses aux principales questions sur lesquelles circulent des idées fausses (cf. pièce jointe). Revenons à la raison et arrêtons les phrases chocs. Non, ce n'est pas « une réserve d'indiens » puisque les villages sont hors du périmètre du projet dont l'accès reste garanti ! Non, elle n'est pas imposée, car seuls les propriétaires volontaires participent.

Une RNR pour moins de 5 centimes par habitant et an, de l'emploi local et des économies à la clé

Ce n'est pas du gaspillage d'argent public non plus, puisque, selon la Région Auvergne, une RNR coûte, après sa mise en place, pour moins de 5 centimes par auvergnat et par an ! C'est un investissement pour notre futur. En plus elle permettra des économies substantielles liées à la gestion actuelle des terrains en main de l'EPL. En effet, des contrats de gestion à long terme avec les fermiers (ou autres contrats d'utilisation) pourront être proposés au lieu de contrats précaires coûteux et insatisfaisants.

Un projet très bien accueilli – on peut avancer vite

Les acteurs de la vallée, les représentants des usagers (pêche, chasse, ...) et les associations de protection de l'environnement sont favorables à ce projet, qui est, rappelons-le, VOLONTAIRE et renouvelable tous les 10 ans. De même, une majorité des propriétaires privés adjacents aux terrains de l'EPL a donné un accord de principe et rejoint volontairement l'idée de la Réserve Naturelle, tout en restant propriétaire.

Passer définitivement à l'après-barrage de Serre de la Fare

La RNR Haute Vallée de la Loire favorisera à la fois la protection des écosystèmes et des activités économiques respectueuses de la nature, permettra une gestion coordonnée des terrains et une meilleure cohabitation des différents usages. C'est une protection juste et décidée ensemble pour éviter la dégradation des milieux naturels, maintenir les milieux et les chemins ouverts et créer un réseau de chemins cohérent (sachant que la réglementation de l'accès aux chemins publics reste de la compétence communale).

SOS Loire Vivante appelle à la mise en place de la RNR Haute Vallée de la Loire avant l'été 2015. Il est temps de passer définitivement à l'après-barrage de Serre de la Fare pour enfin donner des perspectives d'avenir à cette vallée sauvage et fragile ainsi qu'à ses habitants.

Contact presse : Roberto Epple, Président de SOS Loire Vivante-ERN France, 06 08 62 12 67
Grégoire Pays, Chargé de mission, 04 71 05 57 88
Plus d'info : www.sosloirevivante.org >rubrique RNR

PJ : Informations, carte et 10 questions-réponses aux questions les plus fréquemment posées sur la RNR